



Solutions d'assurance pour les expatriés

Pour l'assurance habitation des expatriés, faites appel à un spécialiste : Aon Assurances !

Les entreprises internationales qui envoient des collaborateurs hors de leur pays d'origine souhaitent que cette expérience se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Pour les y aider, Aon Assurances a conçu des solutions clés en main : l'assurance de Responsabilité Civile Vie Privée et la Multirisque Expatriés

LES PLUS D'AON ASSURANCES

- Offre diversifiée permettant de s'adapter aux besoins de l'entreprise
- Simplicité de souscription
- Tarifs négociés et ajustés en fonction du nombre d'expatriés à garantir
- Gestion des contrats et des sinistres totalement déléguée à Aon par l'assureur. Un service de gestion certifié ISO 9001, version 2000

AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

- Une réponse rapide aux problématiques internes de l'entreprise
- La garantie d'un service de qualité pour ses expatriés
- Un accompagnement des expatriés qui leur permet de se consacrer à leur mission professionnelle en toute tranquillité d'esprit
- La souplesse et le choix entre plusieurs formules de garanties : RC Vie Privée, Multirisques Expatriés...

AVANTAGES POUR L'EMPLOYÉ EXPATRIÉ

- Souscription du contrat adapté à son statut auprès d'un assureur renommé avant son départ en expatriation
- Protection complète de niveau identique à celle garantie par son assurance multirisque habitation (en France par exemple)
- Un excellent rapport qualité prix
- Un service dédié avec une équipe à son écoute

CONTACT



Nadine Collace, chargée de clientèle.
Tél. : 01 58 75 66 52 • Mail : nadine_collace@aon.fr